

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1253

présenté par

Mme Sage, Mme Valérie Petit, M. Bournazel, Mme Chapelier, M. Lamirault, M. Ledoux,
Mme Lemoine, M. Christophe et M. Huppé

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« dont la surface est supérieure à 400 m² ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement d'appel est d'accélérer cette transition l'ensemble des commerces de vente. En effet, c'est bien le renforcement de l'accessibilité de la vente en vrac qui permettra sa démocratisation. De plus, un développement de l'offre de produits proposés en vrac permettra mécaniquement de jouer sur les prix, rendant ainsi ces produits financièrement plus accessibles pour les consommateurs.